

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

---

Conseil Municipal du 18 mars 2025

# Éléments d'analyse financière **rétrospective**

*Sur la base du rapport d'observations  
définitives (ROD) 2024 de la Chambre  
régionale des comptes (CRC)*

---

# I. Une amélioration [confirmée] des produits de fonctionnement grâce à la fiscalité et à la stabilité des dotations

---

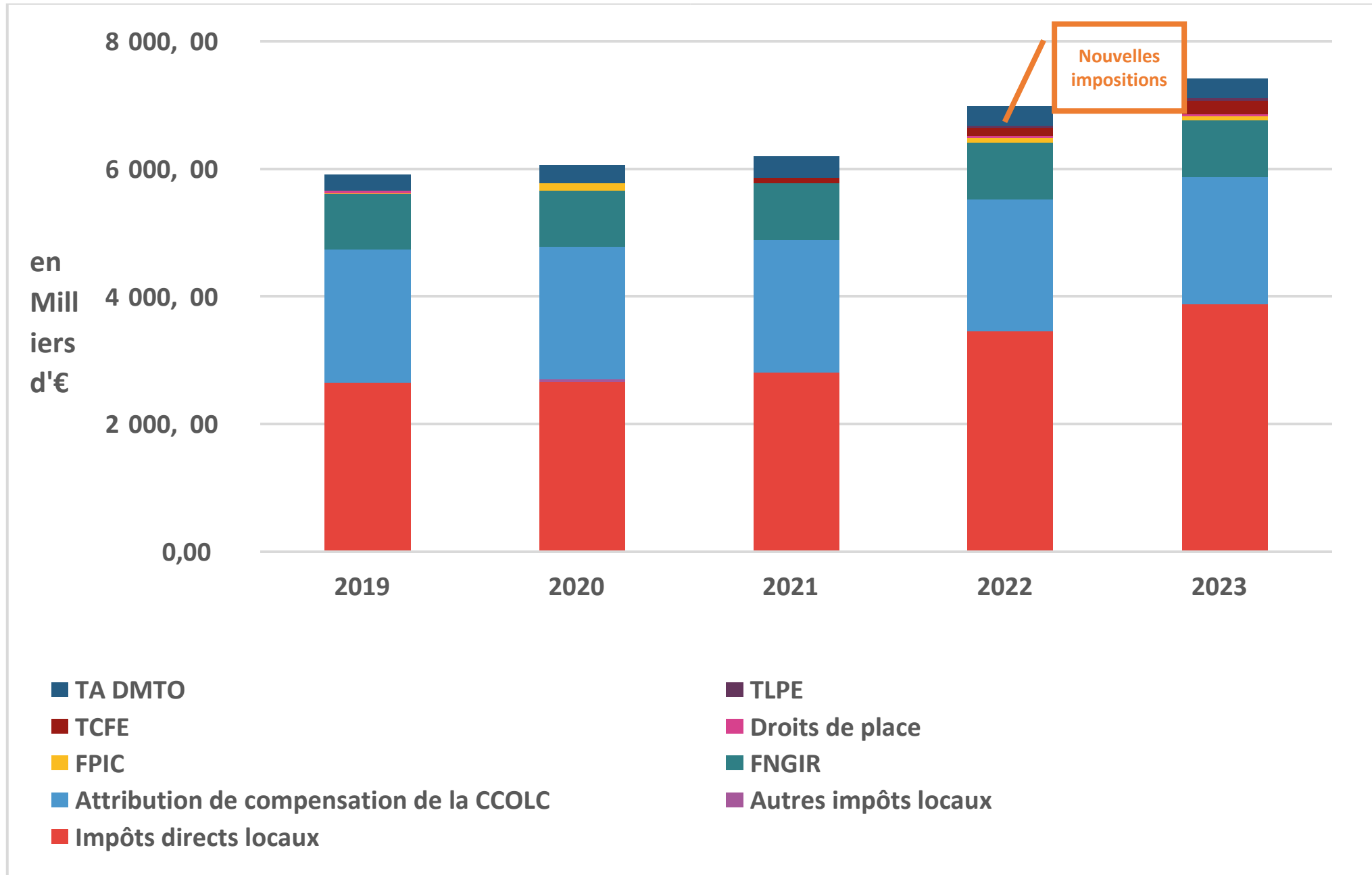
ROD pages 25 à 32

C'est ce qui ressort explicitement du rapport d'observations définitives (page 25) et du tableau dédié aux recettes de fonctionnement établi par la Chambre et reproduit ci-après :

*« Les recettes totales de la section de fonctionnement hors cession passent de 9,5 M€ à 10,1 M€ entre 2019 et 2023 (soit une augmentation de 16,9 %), en raison notamment de la réforme fiscale qui a généré une hausse des recettes fiscales perçues par la collectivité, sous l'effet notamment de la substitution à la taxe d'habitation (TH) de l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la mise en œuvre de nouvelles impositions ».*

*« Les principaux produits fiscaux perçus par Val de Briey sont les produits de la TH jusqu'en 2020, de la TFPB augmentée de la part départementale réallouée aux communes suite à la suppression de la TH, et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Ils représentent 45 % des produits de la fiscalité en 2019 (2,6 M€ sur 5,9 M€) et 52 % en 2023 (3,9 M€ sur 7,4 M€) » (page 25 du rapport).*

# Graphique n° 1 : Structure des produits issus de la fiscalité et de la fiscalité reversée



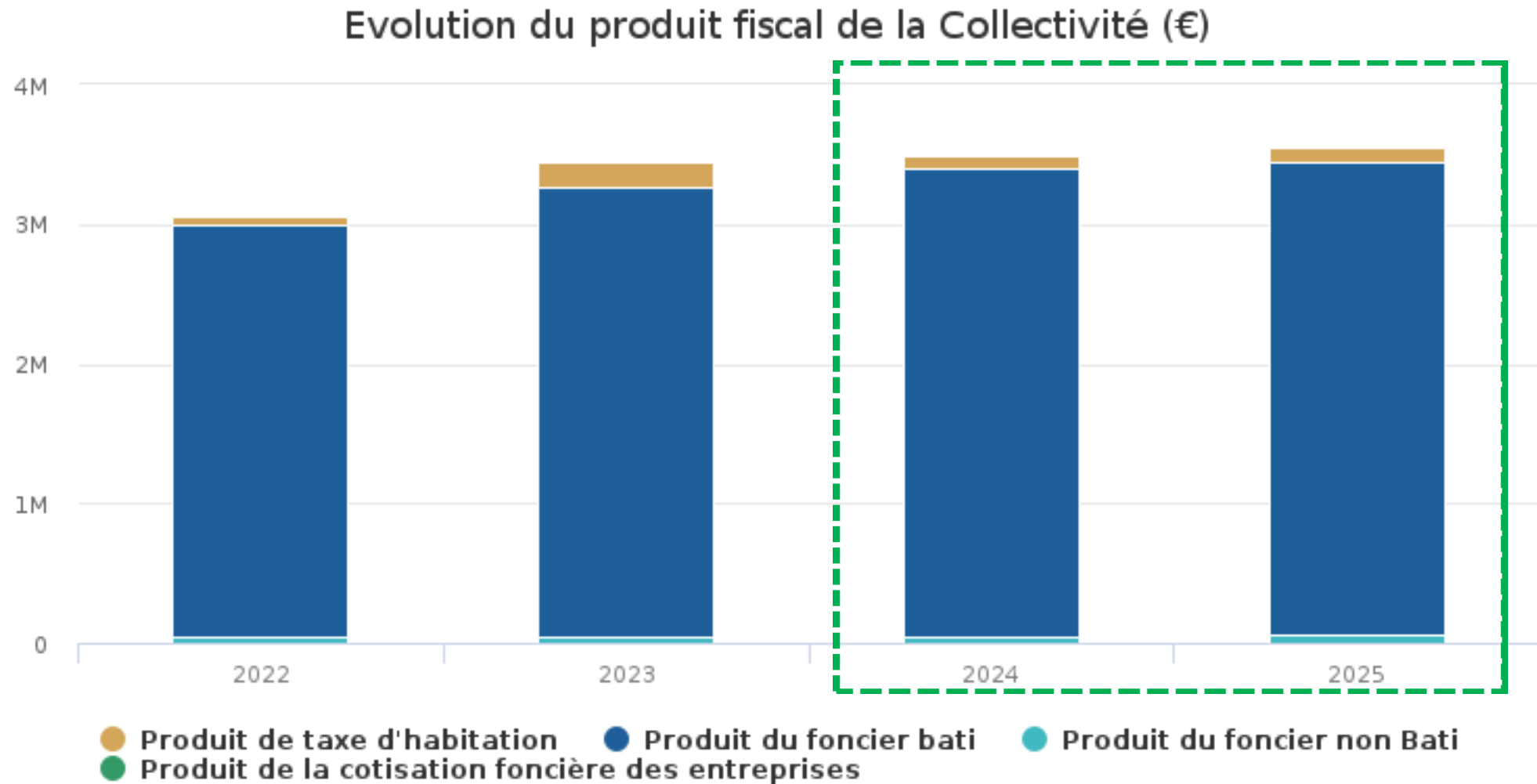
Source : Comptes de gestion. ROD CRC 2024.

# A. Les produits de la fiscalité en progression entre 2019 et 2023...

Tableau n°1 : Les recettes de fonctionnement de Val de Briey

<i>En milliers d'€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2019-2023
<i>Recettes fiscales, de la CCOLC et de péréquation</i>	5 908,11	6 045,60	6 195,54	6 978,36	7 406,29	25,4 %
<i>+ Dotations et participations</i>	2 794,79	2 880,83	2 816,40	2 730,35	2 839,57	1,6 %
<i>+ Ressources d'exploitation</i>	566,20	372,17	494,32	483,92	606,35	7,1 %
<i>= Produits de gestion</i>	9 269,10	9 298,60	9 506,25	10 192,63	10 852,22	17,1 %
<i>+ Recettes financières</i>		0,04	0,03		0,03	
<i>+ Recettes exceptionnelles (hors cessions)</i>	204,99	238,55	231,02	339,50	223,20	8,9 %
<b><i>Total des recettes de fonctionnement (hors cessions)</i></b>	<b>9 474,09</b>	<b>9 537,19</b>	<b>9 737,30</b>	<b>10 532,13</b>	<b>11 075,45</b>	<b>16,9 %</b>

## ...Une progression qui se confirme en 2024 et en 2025



## ...Une progression qui se confirme en 2024 et en 2025

### Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2022	2023	2024	2025
Taxes foncières et d'habitation	3 450 037 €	3 875 811 €	<b>4 037 694 €</b>	4 037 694 €
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	<b>0 €</b>	0 €
Reversement EPCI	2 070 226 €	1 986 558 €	<b>2 022 244 €</b>	2 022 245 €
Autres ressources fiscales	1 458 092 €	1 543 924 €	<b>1 484 576 €</b>	1 486 078 €
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>6 978 355 €</b>	<b>7 406 293 €</b>	<b>7 544 514 €</b>	<b>7 546 017 €</b>

Avec reversement EPCI = Attribution de compensations+ Dotation de Solidarité Communautaire.



## B. Les produits issus de la péréquation :

### une stabilité confirmée pour le FNGIR...mais à relativiser pour le FPIC

- La Chambre constate en effet (page 27 du rapport) que « *les produits issus de la péréquation, à savoir le FPIC et le FNGIR suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, sont stables sur la période : soit environ 990 000 €.* »
- S'agissant du FPIC, le Tableau n°2 - Evolution du reversement du FPIC pour la commune entre 2017 et 2023 réalisé par la Chambre en page 41 du rapport et reproduit et modifié ci-après, atteste que la commune a renoncé à des recettes au titre du FPIC d'un montant de 94 957 € en 2017, de 72 952 € en 2018, de 72 762 € en 2019 et de 102 857 € en 2021, soit au total une "contribution" au budget communautaire d'un montant 343 528 €.
- A ce montant de 343 528 il faut ajouter 150 000€ de "contribution" à la réhabilitation, de la piscine communautaire de Val de Briey soit au total 493 528€ correspondant, sur une année, à quelques 5 points de fiscalité communale.
- De fait, la commune dont la situation financière était « *contrainte* » par la fusion de trois communes fondatrices et par les « *nombreuses rétrocessions de compétences intervenues depuis 2017 conduisant à des transferts d'équipements et de personnel* », comme l'observe la Chambre en page 40 de son rapport, a contribué à un effort de solidarité unique envers son EPCI.

## B. Les produits issus de la péréquation : une confirmée pour le FNGIR mais à relativiser pour le FPIC

Tableau n° 2 : Évolution du reversement FPIC pour la commune entre 2017 et 2023

<i>En €</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>FPIC réellement reversé à la commune</i>	0	24 320	24 250	102 700	0 <b>TOTAL = 151 270</b>	100 990	94 220
<i>FPIC légalement dû à la commune</i>	94,960	97 272	97 012	102 70	102 860	100 990	94 220
<i>FPIC perçu par la CCOLC par renoncement de la commune</i>	94 960	94 840	72 762	0	102 860 <b>TOTAL = 343 528</b>	0	0

Source : Commune de Val de Briey. ROD CRC 2024

## C. Les dotations et participations : une stabilité [toujours] confirmée par le statut de commune nouvelle

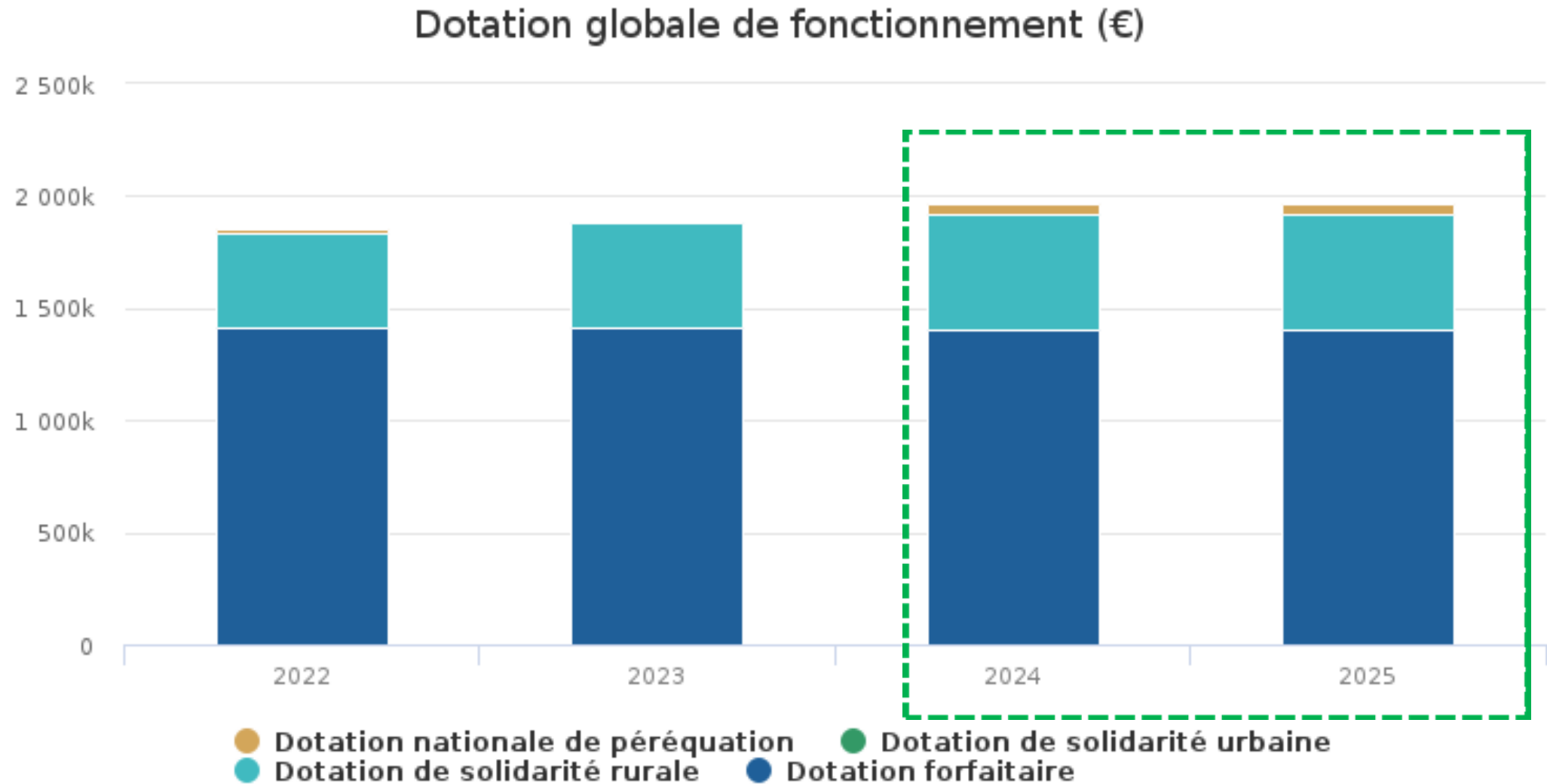
Tableau n° 1 : Les recettes de fonctionnement de Val de Briey

<b>+ Dotations et participations</b>	<b>2 794,79</b>	<b>2 880,83</b>	<b>2 816,40</b>	<b>2 730,35</b>	<b>2 839,57</b>	<b>1,6 %</b>
--------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	--------------

Source : Comptes de gestion et extraction comptable de Val de Briey. ROD CRC 2024

- Comme le relève la Chambre (pages 27 et 28 du rapport), les dotations et participations perçues par Val de Briey sont en hausse de 0,4 % entre 2019 et 2023, soit une somme de plus 44 000 € (de 2,79 M€ à 2,84 M€).
- Les dotations versées par l'État (dotation globale de fonctionnement (DGF), allocations compensatrices ou de péréquation, et dotations titres sécurisés, etc.) représentent 90 % de ces recettes, soit en moyenne 2,6M€ sur 2,8 M€ :
- Un effet et un bonus « commune nouvelle » confirmé.

## C. Les dotations et participations : une stabilité [toujours] confirmée par le statut de commune nouvelle



## C. Les dotations et participations : une stabilité [toujours] confirmée par le statut de commune nouvelle

### Évolution des montants de Dotation globale de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	1 412 367 €	1 409 715 €	1 401 607 €	1 401 607 €
Dotation Nationale de Péréquation	13 756 €	0 €	47 919 €	47 919 €
Dotation de Solidarité Rurale	424 928 €	468 720 €	513 267 €	513 267 €
Dotation de Solidarité Urbaine	0 €	0 €	0 €	0 €
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 851 051 €</b>	<b>1 878 435 €</b>	<b>1 962 793 €</b>	<b>1 962 793 €</b>

# **II. Des charges de gestion [toujours] maîtrisées**

---

ROD pages 28 à 32

## Tableau n°3 : Les dépenses de fonctionnement de Val de Briey

<i>En milliers d'€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2019-2023
<i>Charges à caractère général</i>	2 961,20	3 096,63	2 763,90	3 204,99	3 595,09	21,4 %
<i>+ Charges de personnel nettes</i>	4 354,00	4 384,37	4 555,23	4 412,03	4 547,14	4,4 %
<i>+ Subventions de fonctionnement</i>	324,42	350,53	273,94	179,27	360,81	11,2 %
<i>+ Autres charges de gestion</i>	492,09	553,63	765,94	618,38	515,69	4,8 %
<b>= Charges de gestion</b>	<b>8 131,71</b>	<b>8 385,16</b>	<b>8 358,99</b>	<b>8 414,68</b>	<b>9 018,72</b>	<b>10,9 %</b>
<i>+ Charges d'intérêt et pertes de change</i>	546,02	481,82	506,24	436,40	514,50	- 5,8 %
<i>+ Charges exceptionnelles hors opérations liées aux cessions</i>	67,47	65,38	44,45	34,11	44,98	- 33,3 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 745,20</b>	<b>8 932,36</b>	<b>8 909,68</b>	<b>8 885,19</b>	<b>9 578,20</b>	<b>9,5 %</b>

Source : Comptes de gestion et extraction comptable de Val de Briey. ROD CRC 2024

- La Chambre souligne page 28 de son rapport que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,5 % entre 2019 et 2023 (de 8,7 M€ à 9,6 M€), soit moins rapidement que les recettes de la collectivité qui ont augmenté de 16,9% sur la même période.
- Cette augmentation des dépenses se confirme en 2024 et se confirmera en 2025 :
- C'est pourquoi, il conviendra donc de revenir à une nouvelle rigueur mais surtout de maintenir une stratégie d'investissement visant à contrôler des dépenses inflationnistes.
- Sur la base du tableau n°3 dédié aux dépenses, établi par la Chambre et reproduit ci-avant (page 56 du rapport), plusieurs constats peuvent être confirmés quant aux dépenses de fonctionnement sur la période analysée par la Chambre.

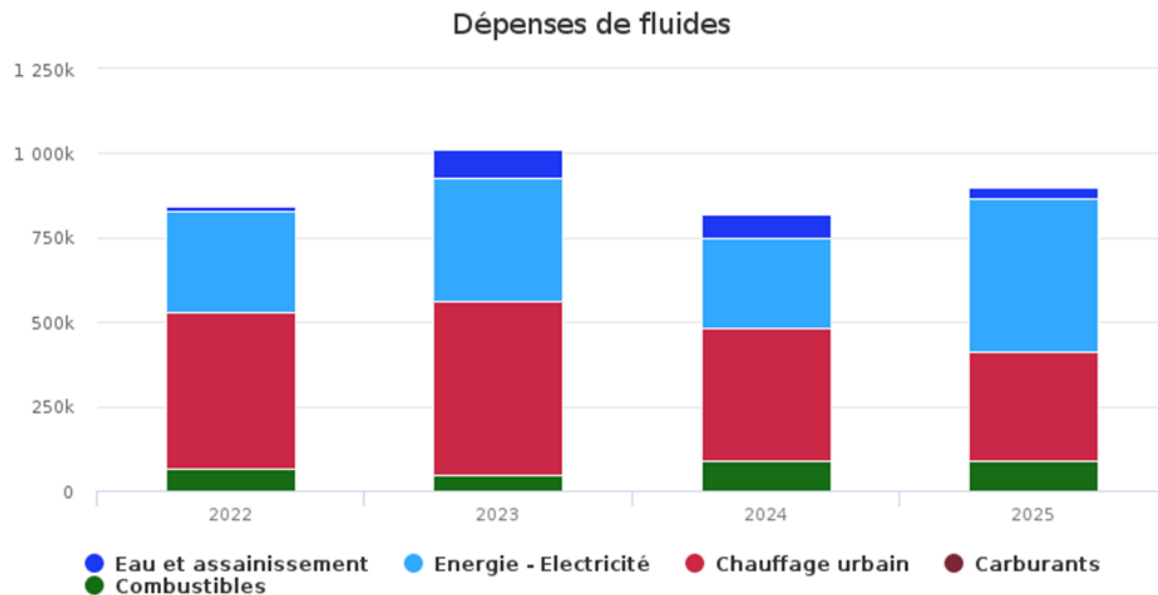


## A. La baisse des dépenses constatable en 2021 est purement conjoncturelle

- En effet, elle est la résultante de la stratégie arrêtée cette année 2021 et visant à réduire drastiquement les charges générales de la commune sans affecter le fonctionnement des services publics.
- L'année 2022 marque donc un retour à une certaine normalité en matière de dépenses mais elle est aussi celle de la crise énergétique et de l'inflation qui ont affecté les principaux postes de dépenses des charges générales.
- Cette tendance largement haussière s'est confirmée en 2023 et se confirme en 2024 et à l'évidence, elle se confirmera en 2025. Ce constat d'une augmentation contrôlée a été également établi dans les ROB de 2020 à 2023, puis 2024 et 2025..
- Il est toujours, la conséquence d'un engagement budgétaire fort pris en 2022, dans le DOB attendant, et indispensable à la réalisation de l'objectif budgétaire prioritaire que s'était fixé la commune de recouvrer en 2023 une épargne nette positive.
- La difficulté soulignée dans ses réponses à la Chambre par M. le Maire, est de maintenir ce double objectif.
- En d'autres mots de *maintenir ce cap* et en cas de nouvelles difficultés, de *changer de cap*.

## B. Les charges générales sont celles qui augmentent le plus

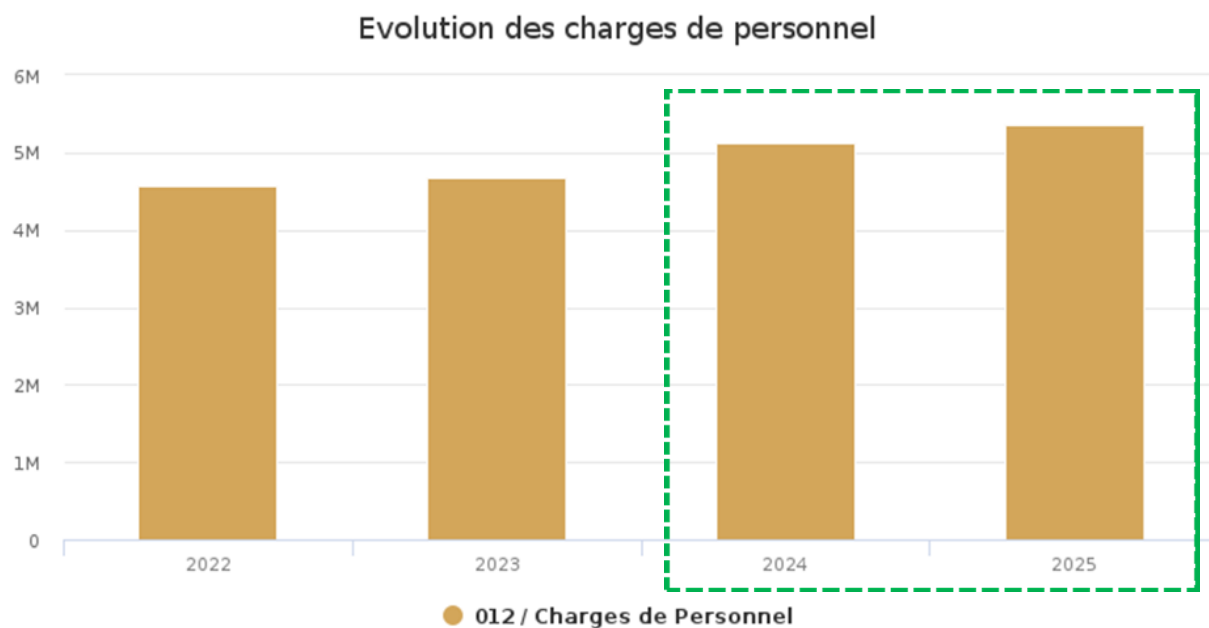
- Comme le rappelle la Chambre, « les charges générales sont celles nécessaire au bon fonctionnement des services, des charges de personnel et des participations ou subventions accordées par la collectivité. »
- La hausse la plus importante est portée par les dépenses d'électricité et de chauffage soit + 43 %, de 616 900 € à 883 900 € entre 2019 et 2023.



Année	2022	2023	2024	2025
Eau et assainissement	14 627 €	83 135 €	70 246 €	31 840 €
Énergie – Électricité Chauffage urbain	763 042 €	883 925 €	661 827 €	780 149 €
Carburants - Combustibles	65 390 €	44 858 €	86 898 €	88 250 €
<b>Total dépenses de fluides</b>	<b>843 059 €</b>	<b>1 011 918 €</b>	<b>818 971 €</b>	<b>900 239 €</b>
Évolution en %	0 %	20,03 %	-19,07 %	9,92 %

## C. Les charges de personnel sont [encore] maîtrisées

- La chambre relève en effet que si les charges de personnel augmentent de 4,4 % passant de 4,3 M€ à 4,5 M€, « *elles sont maîtrisées grâce à la stabilité des emplois* » et « *malgré la hausse du point d'indice en 2022 et 2023* ».



Année	2022	2023	2024	2025
Rémunération titulaires	2 039 604 €	2 120 167 €	2 243 883 €	2 410 995 €
Rémunération non titulaires	301 137 €	221 379 €	338 208 €	318 660 €
Autres Dépenses	2 232 037 €	2 325 382 €	2 543 979 €	2 619 819 €
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>4 572 778 €</b>	<b>4 666 928 €</b>	<b>5 126 070 €</b>	<b>5 349 474 €</b>
Évolution en %	- %	2,06 %	9,84 %	4,36 %

## D. Les subventions de fonctionnement évoluent à la hausse

C'est le constat établi par la Chambre (page 28 du rapport) et dans son tableau tableau n°4 relatif aux subventions de fonctionnement reproduit ci-après : qu'il s'agisse ainsi de la subventions au Centre communal d'action sociale (CCAS) ou encore des subventions aux associations et coopératives scolaires, les subventions de fonctionnement « évoluent de 11,2 % passant de 324 000 € à 360 000€ ».

Tableau n°4 : Subventions versées par Val de Briey (en milliers d'€)

<i>En milliers d'€</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>CCAS de Val de Briey</i>	235,00	266,00	180,00	94,25	262,47
<i>Autres associations et coopératives scolaires</i>	89,42	84,53	93,94	85,02	98,33
<b><i>Total des subventions versées</i></b>	<b>324,42</b>	<b>350,53</b>	<b>273,94</b>	<b>179,27</b>	<b>360,81</b>
<i>Part de la subvention du CCAS</i>	72,4 %	75,9 %	65,7 %	52,6 %	73,0 %
<i>Nombre d'associations ou coopératives ayant reçu une subvention</i>	76	76	73	70	78

# **III. Un autofinancement amélioré et un financement de l'investissement [toujours] à consolider**

---

ROD pages 25 à 32

- La Chambre relève (page 29 du rapport) et dans le tableau n°5 relatif à la performance financière de la collectivité reproduit ci-après que « ***grâce à la hausse des recettes et à une maîtrise des dépenses de gestion malgré le poids de la hausse du coût de l'énergie porté par le budget communal, Val de Briey a doublé sa capacité d'autofinancement (CAF) brute entre 2021 et 2022 (de 786 000 € à 1,5 M€).***
- ***La CAF nette de la commune s'est ainsi améliorée (de - 129 150 € à 645 400 € entre 2021 et 2022), permettant de dégager des marges de manœuvres pour investir. »***
- Ce résultat a également été rendu possible par la baisse constatée par la Chambre de l'annuité en capital de la dette qui a permis à la commune de recouvrer une épargne nette positive en 2022.

Tableau n°5 : La performance financière de la collectivité

<i>En milliers d'€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2019-2023
<i>Produits de gestion (A)</i>	9 269,10	9 298,60	9 506,25	10 192,63	10 852,22	17,1 %
<i>Charges de gestion (B)</i>	8 131,71	8 385,16	8 358,99	8 414,68	9 018,72	10,9 %
<i>=Excédent brut de fonctionnement (A-B)</i>	1 137,39	913,43	1 147,26	1 777,95	1 833,50	61,2 %
<i>+/- Résultat financier</i>	- 546,02	- 481,78	- 506,21	- 436,40	- 514,47	- 5,8 %
<i>+/- Autres produits et charges excep. réels</i>	137,30	172,93	185,28	152,22	178,12	29,7 %
<b>= CAF brute</b>	<b>728,67</b>	<b>604,58</b>	<b>786,03</b>	<b>1 493,77</b>	<b>1 497,15</b>	<b>105,5 %</b>
<i>- Annuité en capital de la dette</i>	1 165,96	1 037,07	915,17	848,37	836,00	- 28,3 %
<b>= CAF nette</b>	<b>- 437,28</b>	<b>- 432,49</b>	<b>- 129,14</b>	<b>645,40</b>	<b>661,15</b>	<b>- 251,2 %</b>

Source : Comptes de gestion. ROD CRC 2024

Tableau n° 6 : Le financement de l'investissement

<i>En milliers d'€</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul 2019-2023	Évolution 2019-2023
= CAF nette (A)	- 437,28	- 432,49	- 129,14	645,40	661,15	307,64	- 251,2 %
<i>TLE, taxe d'aménagement et amendes de police</i>	177,50	143,49	267,41	325,84	195,31	1 109,55	10,0 %
<i>+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)</i>	188,62	110,44	49,57	64,12	184,69	597,44	- 2,1 %
<i>+ Subventions d'investissement reçues</i>	489,78	267,36	- 535,87	- 703,83	182,20	- 300,36	- 62,8 %
<i>+ Produits de cession</i>	1 078,98	15,30	195,70	83,70	108,22	1 481,90	- 90,0 %
= Recettes d'inv. hors emprunt (B)	1 934,89	536,59	- 23,18	- 230,17	670,42	2 888,54	- 65,4 %
= <i>Financements disponibles (A+B)</i>	1 497,60	104,11	- 152,33	415,23	1 331,57	3 196,18	- 11,1 %
<i>- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)</i>	743,46	478,12	554,55	494,37	1 377,34	3 647,83	85,3 %
<i>- Subventions d'équipement versées</i>	0,84	0	0	44,77	0	45,61	- 100,0 %
<i>+/- Variation autres dettes et cautionnements</i>	70,85	32,81	23,88	27,35	- 38,80	116,11	- 154,8 %
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	824,16	- 341,20	- 682,99	- 96,56	- 84,57	- 381,15	- 110,3 %
<i>- Reprise sur excédents capitalisés</i>	0	0	0	0	87,65	87,65	/

Source : Comptes de gestion. ROD CRC 2024.



# IV. La dette communale

---

ROD pages 25 à 32

**Tableau n° 8 : Situation de la dette au 31 décembre 2023**

<i>En milliers d'€</i>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b><i>Encours de dette</i></b>	<b>15 288,58</b>	<b>14 223,79</b>	<b>13 284,74</b>	<b>12 410,43</b>	<b>11 613,23</b>
<b><i>Annuité en capital</i></b>	<b>1 165,91</b>	<b>1 037,03</b>	<b>915,12</b>	<b>848,32</b>	<b>835,95</b>
<b><i>Intérêts de la dette</i></b>	<b>543,77</b>	<b>501,59</b>	<b>523,64</b>	<b>451,26</b>	<b>509,05</b>
<b><i>Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)</i></b>	<b>21,0</b>	<b>23,5</b>	<b>16,9</b>	<b>8,3</b>	<b>7,8</b>
<b><i>Taux d'intérêt apparent de la dette</i></b>	<b>3,6 %</b>	<b>3,5 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>3,6 %</b>	<b>4,4 %</b>

Source : Comptes de gestion. ROD CRC 2024

## Une structure de dette saine :

S'agissant en effet de la structure et la gestion de l'encours de de la dette, M. le Maire confirme comme cela est rappelé à l'occasion de chaque ROB que la dette est "saine" car, comme le souligne la Chambre, les contrats sont à risque faible et pour la quasi-totalité à taux fixe.

Cette situation ainsi constatée par la Chambre permet en effet, à la commune, « *de connaître avec précision l'impact du remboursement de sa dette* » et d'envisager une stratégie en conséquence.

La structure de la dette est systematiquement présentée en conseil municipal et en commission des finances de manière très détaillée et en incluant tous les ratios budgétaires.

Le débat n'est pas écarté : il est même provoqué.

### *La structure et la gestion de l'encours*

L'encours de dette (cf. Annexe n° 2 Tableau n° 8 :) est composé de 24 contrats classés A1, soit à risque faible pour la collectivité. Sur ces 24 contrats, 21 sont à taux fixe permettant ainsi à la collectivité de connaître avec précision l'impact du remboursement de cette dette pour les exercices à venir, sur la trésorerie, et ainsi déterminer la CAF brute à dégager pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Trois emprunts ont des taux révisables (index livret A et TEC) et un emprunt est à taux variable.



ROD CRC  
page 28

## Une dette portant sur des équipements et des services publics transgénérationnels

La dette porte principalement sur des services publics en grande partie transgénérationnels.

En effet :

- Pour 35 %, la dette concerne les deux emprunts contractés pour la construction d'une école publique communale soit l'Ecole Louis Pergaud (labellisée "Haute Qualité Environnementale"),
  - Pour 32 %, la dette concerne les emprunts contractés pour la réalisation d'équipements de services publics dépassant les frontières communales, soit l'Hôtel de Police et Pôle Emploi,
  - Pour 31 %, il s'agit d'emprunts portant sur des bâtiments communaux (écoles, salles de sport) et des travaux d'aménagement urbain et de voirie,
  - Pour 2%, il s'agit d'emprunts sur l'éclairage public, compétence restituée par la CCOLC à Val de Briey, le 1<sup>er</sup> juin 2017,
- ⇒ Il s'agit donc d'une dette portant principalement sur des d'investissements patrimoniaux à porter à l'actif communal.

## Une dette intégrant des emprunts productifs

Il s'agit là des deux emprunts compensés par des loyers et portant sur l'Hôtel de Police et Pôle emploi (France Travail).

Comme le relève la Chambre (page 31 du rapport), la commune « *présente son encours de dette en distinguant l'encours souscrit pour la construction d'un hôtel de police et du bâtiment de Pôle emploi, couvert par des loyers de l'encours global* » .

L'approche est toutefois moins comptable que financière dans la mesure où ces deux emprunts parce qu'il sont compensés par des loyers sont ou financièrement neutres ou financièrement excédentaires.

Ainsi, sur la période analysée, le solde entre le remboursement des prêts de l'Hôtel de Police et les loyers perçus en incluant l'entretien du bâtiment est excédentaire en 2019 soit + 29 163€, légèrement déficitaire en 2020 et 2021 en raison de travaux d'entretien soit respectivement - 26 152€ et -30 901€ et neutre en 2023 et en 2024, soit 0 €.

Ainsi, sur la période analysée, le solde entre le remboursement des prêts de Pôle Emploi et les loyers perçus en incluant l'entretien du bâtiment est excédentaire en 2019 soit + 1 853€ , en 2020 soit + 72 899€, en 2021 soit + 137 526€ , en 2022 soit + 104 778 € , en 2023 soit + 119 161 € .

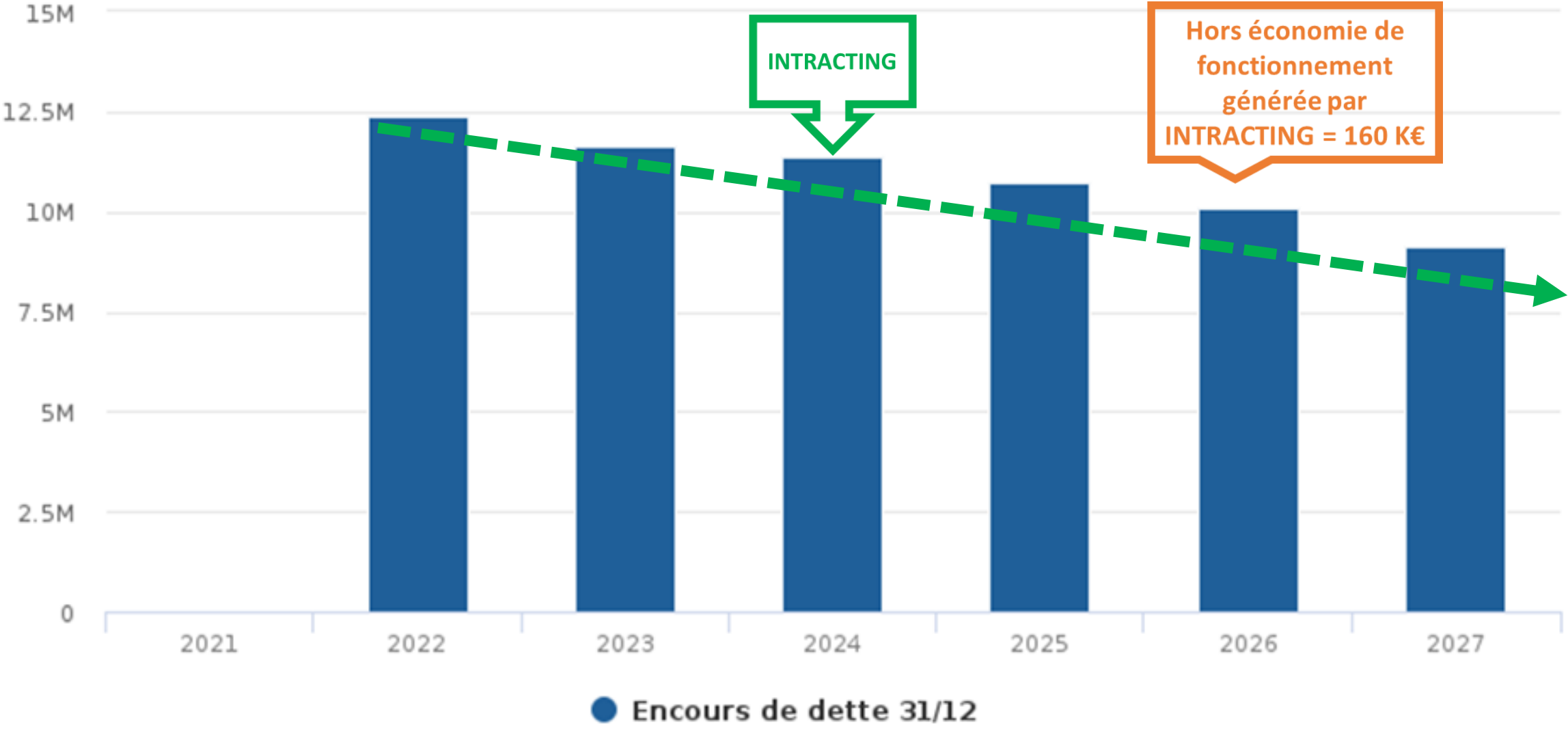
Le bâtiment de Pôle emploi génère donc sur la période 2020 à 2024 une recette moyenne annuelle de 108 591€.

**Tableau n° 7 : Bilan des dépenses et recettes engagés pour l’Hôtel de police et Pôle emploi**

<i>En €</i>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<i>Hôtel de police</i>					
<i>Remboursement des prêts</i>	<b>212 852</b>	<b>243 259</b>	<b>273 666</b>	<b>243 259</b>	<b>243 259</b>
<i>Entretien du bâtiment</i>	<b>1 244</b>	<b>26 152</b>	<b>493</b>	<b>2 403</b>	
<i>Loyers perçus</i>	<b>243 259</b>	<b>243 259</b>	<b>243 259</b>	<b>243 259</b>	<b>243 259</b>
<i>Solde</i>	<b>29 163</b>	<b>- 26 152</b>	<b>- 30 901</b>	<b>- 2 403</b>	<b>0</b>
<i>Pôle emploi</i>					
<i>Remboursement des prêts</i>	<b>159 776</b>	<b>95 220</b>	<b>73 702</b>	<b>73 702</b>	<b>73 702</b>
<i>Entretien du bâtiment</i>	<b>4 030</b>	<b>-</b>	<b>1 146</b>	<b>540</b>	<b>-</b>
<i>Loyers perçus</i>	<b>165 659</b>	<b>168 119</b>	<b>212 374</b>	<b>179 020</b>	<b>192 863</b>
<i>Solde</i>	<b>1 853</b>	<b>72 899</b>	<b>137 526</b>	<b>104 778</b>	<b>119 161</b>

Source : Extraction comptabilité Val de Briey. ROD CRC 2024

# Encours de dette 31/12





Hors économie de  
fonctionnement  
générée par  
INTRACTING = 160 K€

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunt contracté (€)	0	0	600 000	400 000	285 000	0
Intérêt de la dette (€)	434 912	508 580	483 541	430 508	400 775	367 693
Capital remboursé (€)	848 321	835 952	851 005	882 070	790 254	798 605
<b>Annuité (€)</b>	<b>1 299 276</b>	<b>1 344 684</b>	<b>1 348 743</b>	<b>1 323 732</b>	<b>1 202 183</b>	<b>1 177 452</b>

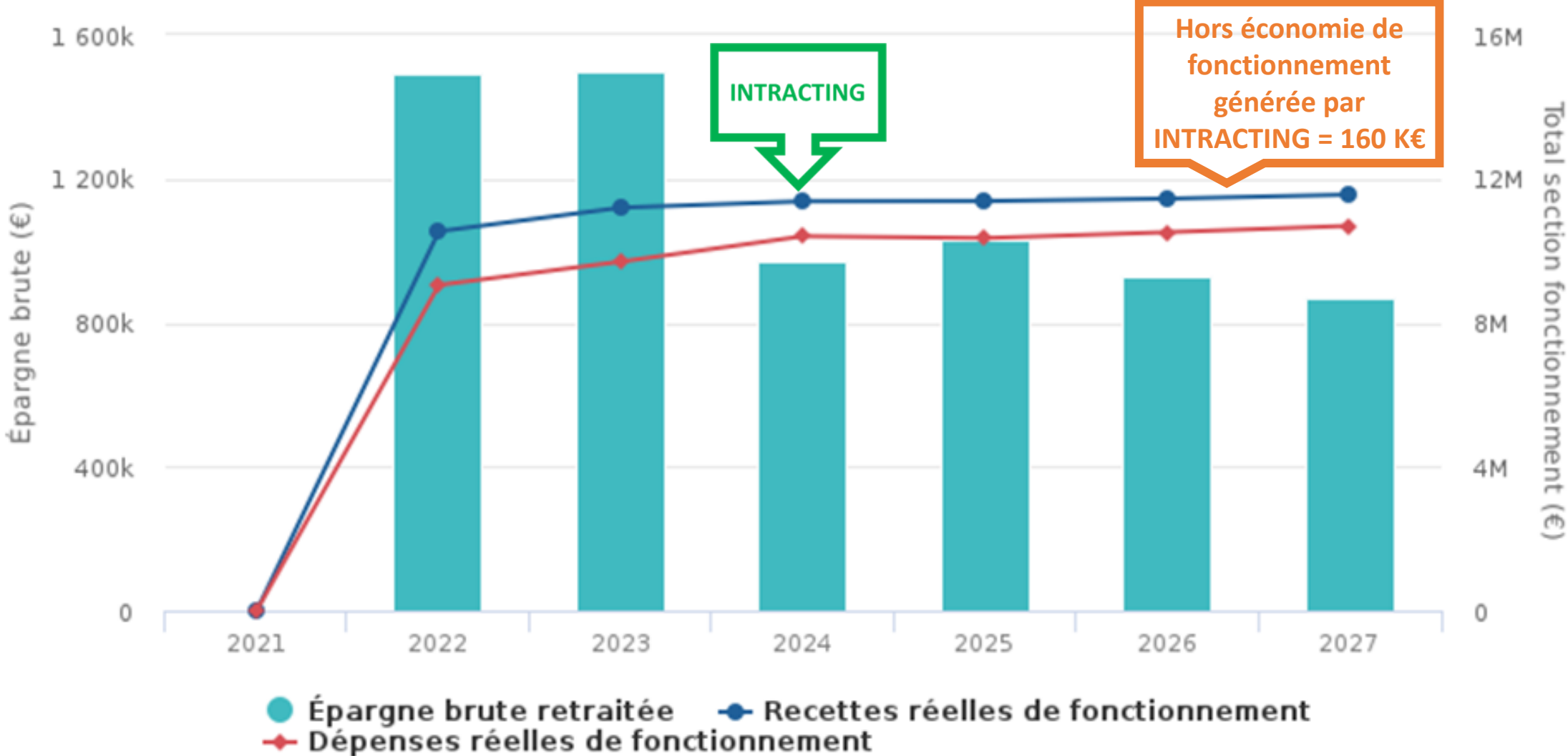


# V. Les épargnes communales

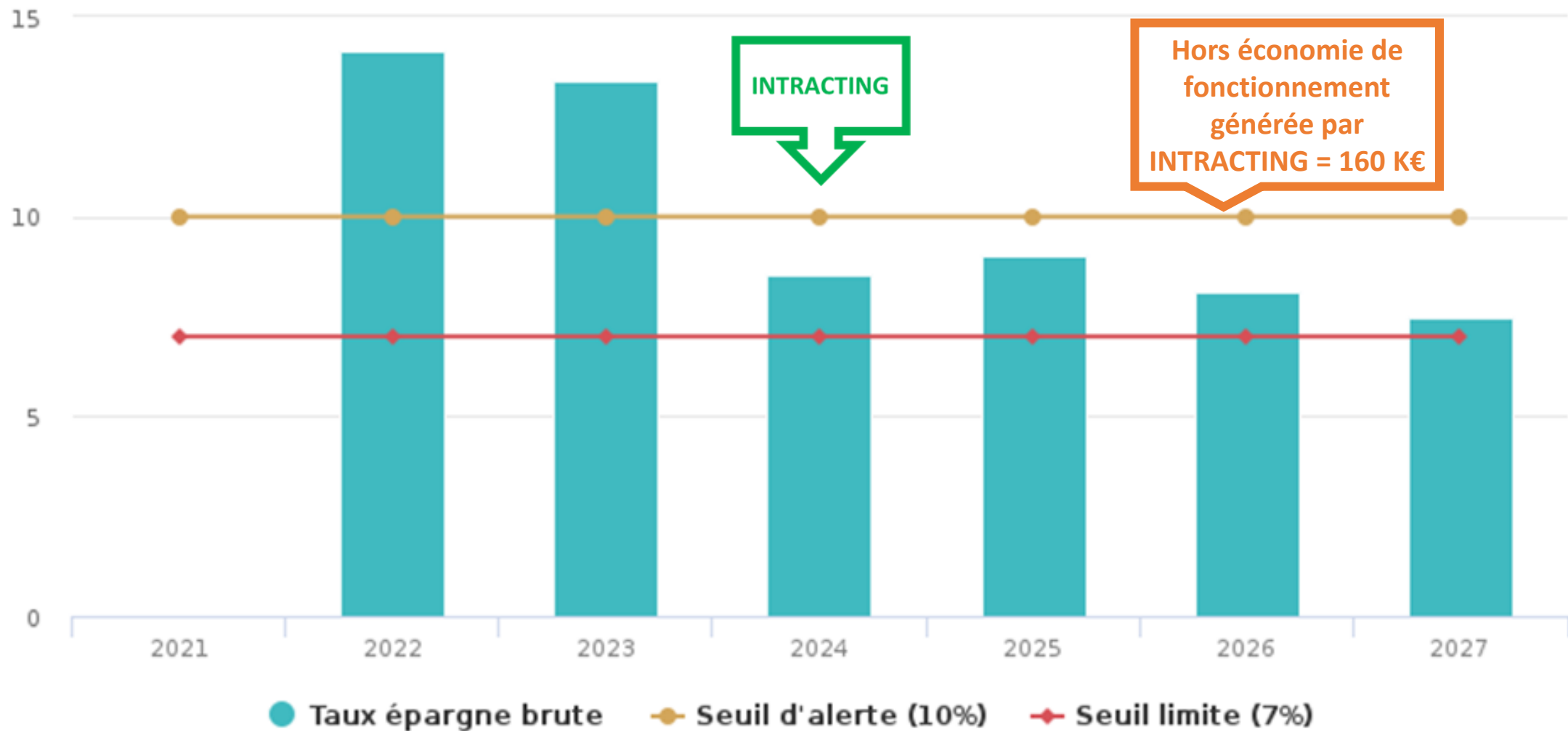
---

ROD pages 25 à 32

# Épargne brute et effet de ciseaux



## Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



## Capacité de désendettement de la collectivité

